



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6354</b>	De <b>M. Pierre Dharréville</b> ( Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > pouvoir d'achat	<b>Tête d'analyse</b> > Dispositions pour le pouvoir d'achat des habitants de Corse	<b>Analyse</b> > Dispositions pour le pouvoir d'achat des habitants de Corse.
Question publiée au JO le : <b>14/03/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de signalement : <b>05/12/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur pouvoir d'achat des habitantes et des habitants de Corse. La question du pouvoir d'achat est une préoccupation grandissante des Françaises et des Français. Elle est d'autant plus préoccupante que les prix de l'énergie ont explosé. Comme le révèle l'Insee, entre 2020 et 2021, le revenu moyen disponible des Français a baissé de 720 euros sous l'effet, principalement, de la hausse des prix de l'énergie. Cette préoccupation se pose avec beaucoup plus d'acuité encore en Corse avec des augmentations dépassant celles du continent notamment pour les matières premières malgré les réfections de TVA. L'augmentation du prix du carburant est une nouvelle fois un mauvais coup pour le pouvoir d'achat, alors que cet enjeu est particulièrement sensible au regard de la configuration géographique de la Corse. Les habitantes et les habitants de Corse ne bénéficient pas de l'accès au carburant dit « classique », ce qui a pour conséquence une augmentation exponentielle des prix. M. le député ajoute que l'indemnité de trajet région corse (ITRC) instaurée depuis 2009 et qui indemnise les salariés à hauteur de 220 euros n'a pas été revalorisée. M. le ministre, il est urgent de prendre des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des habitantes et des habitants de Corse et leur permettre des déplacements domicile-travail qui n'impacte pas leur pouvoir d'achat. En ce sens, les organisations syndicales demandent : le blocage des prix de première nécessité ainsi que celui du carburant ; la ré-indexation de l'indemnité compensatoire de frais de transports (prime de vie chère), de son extension ainsi qu'une compensation pour les retraités corses ; la revalorisation de l'IRTRC à hauteur de 400 euros. Aussi, il lui demande quelles dispositions vont être prises pour améliorer le pouvoir d'achat des habitantes et des habitants de Corse et faire la transparence sur la captation des réfections de TVA au détriment des consommateurs et automobilistes insulaires.